

BATORAMA SAS
Pôle Technique
15 rue de Nantes
F-67100 Strasbourg
Tél. +33 (0)3 88 84 13 13



**Marché Public de Fournitures
Courantes et Services**



**PRESTATIONS DE NETTOYAGE
DES VEDETTES ET
BATEAU(X) EVENEMENTIEL(S)**

**Date et heure limite de remise des offres :
Mardi 14 mai 2019 à 12h00**

**Règlement de la Consultation
Commun à l'Ensemble des Lots**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

	Pages
REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	7
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9
7.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Prestations de Nettoyage des Vedettes et Bateau(x) Evènementiel(s)

Réalisation de prestations de nettoyage de la flotte de bateaux touristiques de BATORAMA SAS.

Ces prestations correspondent au nettoyage de 10 bateaux (vedettes couvertes et découverte et bateau(x) évènementiel(s)).

Elles sont à réaliser une fois par jour (samedi, dimanche et jours fériés compris) sur le site de BATORAMA SAS, au 15 rue de Nantes à Strasbourg.

Les prestations sont divisées en 3 lots.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent l'appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation sera passée en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres exécutés à l'aide de bons de commande.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum et un opérateur économique.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur, mensuellement, au fur et à mesure des besoins.

NOTA : BATORAMA SAS est une filiale à 100% du Port autonome de Strasbourg, qui à ce titre est soumise aux règles de passation des marchés prévues par le Code de la Commande Publique pour ses besoins propres.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Vedettes : Prestations de nettoyage quotidien des vedettes couvertes et découvertes
2	Bateaux Evènementiels : Nettoyage à la demande du ou des bateaux affectés aux prestations dites évènementielles, à réaliser en fonction du planning des réservations
3	Tapis de sol : Nettoyage à la demande des tapis

Chacun des lots fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Lot	Classification principale
1	Services de nettoyage de matériel de transport. (909170008)
	Services de nettoyage de vitres. (909113009)
2	Services de nettoyage de matériel de transport. (909170008)
	Services de nettoyage de vitres. (909113009)
3	Services de nettoyage. (909100009)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée des accords-cadres est fixée à l'acte d'engagement et au C.C.P.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail est indiqué dans le C.C.P.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le Port Autonome a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion porté à l'acte d'engagement

- **Lot 1** 10 heures par tranche de 1 000€ HT de facturation
- **Lot 2** 10 heures par tranche de 1 000€ HT de facturation

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) – Commun à l'ensemble des lots ;
- Les Actes d'Engagement (A.E.) de chacun des 3 lots et leurs annexes ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) – Commun à l'ensemble des lots ;
- Les États des Prix Forfaitaires et Bordereaux des Prix Unitaires (E.P.F. - B.P.U.) de chacun des 3 lots ;
- Les Devis Quantitatif & Estimatif (D.Q.E.) de chacun des 3 lots.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

"Pièces de la candidature" :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 à R. 2142-12 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-13 à R. 2142-14 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

"Pièces de l'offre" :

Un projet d'accord-cadre comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) du lot considéré et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ainsi que son annexe 1 relative à l'insertion de personnes en difficulté ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- La Notice Méthodologique Détaillée (N.M.D. du lot considéré), document à rédiger par le candidat en fonction des instructions ci-dessous ;
- L'État des Prix Forfaitaires et le Bordereau des Prix Unitaires (E.P.F. - B.P.U.) du lot considéré, cadre ci-joint à compléter sans aucune modification ;
- Le Devis Quantitatif & Estimatif (D.Q.E) du lot considéré, cadre ci-joint à compléter sans aucune modification. *Ce document est non contractuel, il est destiné à faciliter l'analyse des offres ;*
- Le Certificat de Visite (C.V.) du site d'exploitation, 15 rue de Nantes à Strasbourg.

La Notice Méthodologique Détaillée (N.M.D.) est à rédiger par le candidat.

Elle devra être rédigée en tenant compte des éléments constatés lors de la visite obligatoire du site effectuée en présence d'un membre du service technique de BATORAMA SAS, avec pour objectif de garantir une évaluation du besoin précise et cohérente.

Elle comprendra impérativement l'intégralité des éléments listés ci-dessous et sera rédigée selon un ordre identique.

- Point 1 (qualité des références présentées au regard des spécificités du marché) :
 - **la liste des références professionnelles** postérieures au 01/01/15 que le candidat peut produire pour démontrer qu'il a la capacité technique de réaliser les prestations. Ces références devront être **vérifiables (coordonnées nominatives du maître d'ouvrage et/ou du conducteur de l'étude citée en référence avec adresse(s) et téléphone(s)) ;**

• Point 2 (méthodologie de travail proposée) :

Le candidat détaillera les méthodes et moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour réaliser chacune des diverses prestations attendues, en y incluant :

- Nombre de personnes affectées à la prestation,
- Description des moyens mis en œuvre pour respecter et assurer le suivi de son engagement en matière d'emploi de publics en difficulté.
- Liste des E.P.I. fournis à son personnel,
- Engagements en terme de sécurité du personnel,
- Liste des moyens matériels mis à la disposition de son personnel,
- Liste et fiches de sécurité des produits d'entretien proposés,
Une attention particulière sera portée à l'utilisation de produits écologiques (éco label européen) ou à très fort degré de biodégradabilité.
- Nom et coordonnées précises de la personne qui sera désignée comme l'interlocuteur privilégié du prestataire avec BATORAMA SAS.
- C.V. du chef d'équipe affecté à l'exécution des prestations. Cette personne doit maîtriser la langue française (lire / écrire / parler) de manière à faciliter les échanges entre les responsables BATORAMA SAS et les autres membres de ses équipes (transmission des consignes, demandes particulières, etc.).
- Liste nominative du personnel destiné à intervenir physiquement sur site.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant deux sous dossiers, l'un pour les pièces de la candidature et l'autre pour celles de l'offre.

NOTA : *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%	Mode d'appréciation
1 Prix des prestations	65	Fonction des éléments fournis par le candidat dans l'E.P.F. – B.P.U. et dans le D.Q.E. notamment en rapport avec les moyens humains mis en œuvre et les temps prévus.
2 Valeur technique	35	Fonction des éléments fournis par le candidat dans la Notice Méthodologique Détaillée , notamment en ce qui concerne la sécurité du personnel, l'organisation du travail (ressource de remplacement, planification et cohérence des moyens avec les départs de bateau...) et les produits utilisés.

Le critère « **Prix des prestations** » sera jugé sur les prix figurant dans l'E.P.F. - B.P.U. qui feront référence pour l'ensemble du marché et sur l'estimatif du D.Q.E. La note attribuée à l'offre considérée est calculée selon la formule :

Note = Offre la plus basse / (Offre considérée x 10).

Le critère « **Valeur technique - Notice Méthodologique Détaillée** » se décomposera de la manière suivante au vu des différents points figurant dans la note méthodologique fournie par le candidat :

- point 1 (moyens mis en œuvre – Prestations quotidiennes) : noté sur 12 points
- point 2 (moyens mis en œuvre – Prestations ponctuelles ou nouvelles) : noté sur 8 points
- point 3 (Engagement sécurité, équipement des personnels) : noté sur 8 points
- point 4 (Produits utilisés, présence de produits éco-labelisés) : noté sur 7. points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur **impose** la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type «.doc» ou «.xls» et «.pdf»

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution de l'accord-cadre pourra donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre papier.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Port autonome de Strasbourg
Direction administrative et financière
Pôle Achats / Marchés
25, rue de la Nuée Bleue
CS 80407
67002 STRASBOURG Cedex

M. Didier CHABOD
Tél : 03 88 21 78 21
Fax : 03 88 23 56 57
Courriel : pam@strasbourg.port.fr

Renseignement(s) technique(s) :

BATORAMA SAS
Service Technique
15, rue de Nantes
67100 STRASBOURG

M. Daniel DUPALUT
Tél : 03 88 21 78 08
Mob : 06 40 93 81 71
Courriel : d.dupalut@batorama.com

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les candidats qui souhaitent des renseignements sur les clauses d'insertion peuvent prendre contact avec le Relais Chantiers, sis 3 rue du Verdon, 67100 Strasbourg (contact : M. Grosclaude- 03 88 23 32 81 – 06 12 43 91 73 - ggrosclaude@relaischantiers.eu).

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Les candidats ont l'**obligation d'effectuer une visite sur site** afin de se rendre compte de la problématique de réalisation de la prestation. Pour cela, ils sont priés de prendre rendez-vous auprès de M. DUPALUT, aux coordonnées ci-dessus 72 heures à l'avance.

Lors de ce rendez-vous, M. DUPALUT leur remettra le **Certificat de Visite** qui doit **OBLIGATOIREMENT** être joint à l'offre.

7.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Précisions concernant les voies et délais de recours dont dispose le candidat:

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévu à l'article R.551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr